Ambasciata d'Italia - Ottawa

DOCUMENTATION GENERALE REQUISE POUR UNE DEMANDE DE VISA POUR TRAVAIL SALARIÉ DANS LE DOMAINE SPORTIF

1. Justificatif de résidence dans la circonscription consulaire d'Ottawa : facture de services publics ou permis de conduire.	
2. Justificatif de résidence légale au Canada : passeport canadien, carte de résident permanent ou visa valide pendant au moins trois mois après la date de retour prévue. Pour les voyageurs qui ne retournent pas au Canada après avoir quitté l'espace Schengen : visa ou document de voyage approprié autorisant l'entrée dans le pays de destination.	
3. Formulaire de demande dûment rempli et signé.	
4. Une photographie d'identité récente en couleur (prise au cours des six mois précédant le dépôt de la demande), de face, sur fond clair et conforme aux normes de l'OACI : https://www.icao.int/sites/default/files/FAL/Annex_A-Photograph_Guidelines.pdf.	
5. Passeport valable au moins trois mois après la date de retour prévue. Le passeport doit également comporter au moins deux pages vierges.	
6. Copie de la réservation des billets d'avion aller-retour ainsi que de l'itinéraire complet. Il est précisé que l'achat préalable des billets d'avion ne garantit pas la délivrance du visa.	
7. Justificatif de disponibilité d'un hébergement en Italie. Réservation hôtelière indiquant le numéro de réservation, le nom du demandeur, l'adresse et le numéro de téléphone de l'hôtel ; ou déclaration d'hébergement signée par la personne invitante, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité.	
8. Autorisation officielle (« Déclaration nominative d'accord ») du Comité national olympique italien (CONI), ou de la fédération sportive italienne compétente ou de l'organisme organisateur, devant être demandée par l'organisation ou la société sportive italienne pour le compte du demandeur. L'autorisation doit avoir été délivrée par le CONI et transmise au présent Bureau aux fins de l'examen de la demande de visa.	
9. Copie du contrat conclu avec l'organisation ou la société sportive italienne, attestant que celle-ci mettra à la disposition de l'athlète les moyens financiers nécessaires à sa subsistance, un logement approprié en Italie ainsi qu'une assurance médicale couvrant un montant minimum de 30 000 € pour les frais d'hospitalisation d'urgence et de rapatriement.	
10. Enveloppe Xpresspost préaffranchie (ou toute autre enveloppe préaffranchie et préadressée d'un service de messagerie), portant l'adresse du demandeur en tant que destinataire et celle du Consulat en tant qu'expéditeur, accompagnée d'une photocopie de l'enveloppe, afin de permettre le retour du passeport.	

NOTES

